

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DU BASSIN AUTERIVAIN  
HAUTE-GARONNE**

Nombre de membres			
dont le Conseil doit être composé	En exercice	Qui assistent à la séance	Qui ont pris part à la délibération
48	48	37	44

**N° 121/2018**

**OBJET : Demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne pour la campagne de recherche des micropolluants (RSDE) sur la station d'épuration d'Auterive en 2018**

**L'an deux mille dix-huit et le 03 mai à 20h30,**

**Le Conseil de la Communauté de Communes du Bassin Auterivain, dûment convoqué en date du 26 avril 2018, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil communautaire du siège de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur Serge BAURENS.**

**ETAIENT PRESENTS :**

Mesdames Danielle TENSA, Monique DUPRAT, Joséphine ZAMPESE, Annick MELINAT, Nadine BARRE, Marie-Christine ARAZILS, Céline GABRIEL, Catherine MONIER, Sabine PARACHE, Nadia ESTANG.

Messieurs René PACHER, Serge MARQUIER, René AZEMA, Joël MASSACRIER, Pascal TATIBOUET, Patrick CASTRO, Gilles COMBES, Dominique BLANCHOT, Jean CHENIN, Jean-Louis REMY, Patrick LACAMPAGNE, Régis GRANGE, Michel ZDAN, Franck MUNIGLIA, Guy VESELY, Floréal MUNOZ, Serge DEJEAN, Joël CAZAJUS, Serge DEMANGE, René MARCHAND, Pierre-Yves CAILLAT, Wilfrid PASQUET, Serge BAURENS, Claude DIDIER, Jean-Claude BLANC, Denis BEZIAT, Michel COURTIADÉ.

**ABSENTS AVEC PROCURATION :** Mme Cathy HOAREAU donne procuration à Mme Monique DUPRAT, Mr Philippe FOURMENTIN donne procuration à Mme Nadine BARRE, Mme Monique COURBIERES donne procuration à Mr Jean-Louis REMY, Mme Jean-Claude ROUANE donne procuration à Mr Floréal MUNOZ, Mme Hélène JOACHIM donne procuration à Mr Serge DEJEAN, Mme Nathalie LAVAIL MAZZOLO donne procuration à Mr René MARCHAND, Mr Bernard TISSEIRE donne procuration à Mr Serge DEMANGE.

**ABSENTS EXCUSES :** Monsieur Pascal BAYONI, Madame Pierrette HENDRICK, Monsieur Sébastien VINCINI.

**ABSENTS NON EXCUSES :** Monsieur Jean DELCASSE.

lesquels forment la majorité des membres en exercice.

**Monsieur René AZEMA a été nommé secrétaire de séance.**

Monsieur le Président rappelle qu'en 2018, une nouvelle campagne de recherche des micropolluants (RSDE) est obligatoire sur la station d'épuration d'Auterive (cf. projet d'arrêté complémentaire à l'arrêté préfectoral du 06/06/2005 portant autorisation au système d'assainissement collectif des eaux usées d'Auterive).

Cette campagne d'analyses est plus lourde que les campagnes précédentes (6 campagnes de recherche par an sur les eaux brutes en entrée de station et sur les eaux traitées en sortie de station) et doit débuter avant le 30/06/18. Les résultats de ces campagnes seront obligatoirement transmis à la police de l'Eau et à l'Agence de l'Eau en cours d'année.

Le coût prévisionnel de cette campagne de recherche des micropolluants (RSDE) sur la station d'épuration d'Auterive en 2018 est de 15 900 € HT.

Cette campagne d'analyses obligatoire 2018 est normalement financée par l'Agence de l'Eau à hauteur de 50 %.

Monsieur le Président propose donc de solliciter le concours financier de l'Agence de l'eau Adour-Garonne pour cette campagne de recherche des micropolluants (RSDE) sur la station d'épuration d'Auterive en 2018.

Considérant l'exposé ci-dessus, le Conseil Communautaire, à l'unanimité:

**VALIDE** le lancement de la campagne de recherche des micropolluants (RSDE) sur la station d'épuration d'Auterive avant le 30 juin 2018 ;

**MANDATE** Monsieur le Président à toute fin de sollicitation de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne pour l'accompagnement financier de cette campagne ;

**S'ANGAGE** à inscrire cette dépense sur son budget 2018.

Fait et délibéré à la salle du Conseil Communautaire du siège de la Communauté de Communes, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Le Président,  
Serge BAURENS